

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 13 août 2018, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, Route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire

M. Claude Rousseau → Conseiller

M. François Pichette → Conseiller

Mme Nathalie Vézina → Conseillère

Mme Caroline Turgeon → Conseillère

et formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le Maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 4 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-02-01

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL
3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 5635
4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois
4.2 Achat de matériel informatique
5 SÉCURITÉ PUBLIQUE
5.1 Avis de motion : Règlement 458-2018 « Règlement modifiant le Règlement 397-2014
RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre »
6 TPANSDOPT 5427



N° de résolution

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

7	HYGIÈNE DU MILIEU	637
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	637
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	637
10	LOISIRS ET CULTURE 50	637
10.	1 Contrat de service : Ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la	
Pol	litique de la famille et des aînés	637
10.	2 Adoption de la Politique de remboursement des loisirs	637
10.	3 Acceptation d'une offre de service : Services professionnels d'ingénierie pour	
l'a	grandissement de la bibliothèque et le réaménagement des bureaux administratifs 50	639
10.	4 Approbation du plan d'aménagement : Agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferla	ınd
et r	réaménagement des bureaux administratifs5	639
11	CORRESPONDANCE	640
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS	640
13	DIVERS	640
		640
13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans :	
13. Soi	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640
13. Soi 13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640
13. Soi 13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640 ste
13. Soi 13. 13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640 ste
13. Soi 13. dire 13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640 ste 641
13. Soi 13. dire 13. de-	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640 tte 641 le-
13. Soi 13. dire 13. de- 13.	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	640 te 641 e-
13. Soi 13. dire 13. de- 13. des	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	641 641 642
13. Soi 13. dire 13. de- 13. des	1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : irée de la relève	641 641 642

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018

2018-08-03-01

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 9 juillet 2018 ;

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau appuyé par Mme Nathalie Vézina



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 tel que rédigé.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-03-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2018-08-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

CONSIDÉRANT que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 80 183,41 \$ pour le mois de juillet 2018.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-04-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Achat de matériel informatique

2018-08-04-02

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT:

- 1. Autoriser la dépense pour l'achat de matériel informatique (ordinateur portable et accessoires, le cas échéant) pour un montant ne pouvant dépasser 2000 \$.
- 2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

5.1 Avis de motion : Règlement 460-2018 « Règlement modifiant le Règlement 397-2014 RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre »

2018-08-05-01

Mme Caroline Turgeon donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un projet de Règlement modifiant le Règlement 397-2014 RMU-05 Règlement sur les nuisances, la paix et le bon ordre.

Ce projet de règlement a pour but de réglementer la fréquentation des parcs ainsi que la consommation de tabac et de cannabis dans les lieux publics.

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ -

- 6 TRANSPORT
- 7 HYGIÈNE DU MILIEU
- 8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 10 LOISIRS ET CULTURE

10.1 Contrat de service : Ressource affectée aux tâches découlant du plan d'action de la Politique de la famille et des aînés

2018-08-10-01

REPORTÉ

2018-08-10-02

10.2 Adoption de la Politique de remboursement des loisirs

CONSIDÉRANT l'importance des saines habitudes de vie et de l'activité physique pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, en particulier chez les jeunes ;

CONSIDÉRANT l'importance des activités de loisir et culturelles comme facteur de développement personnel et social ;

CONSIDÉRANT la pertinence de faciliter l'accès des loisirs collectifs offerts par les municipalités environnantes non disponibles à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans de façon équitable en fonction des budgets disponibles;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

- 1. Adopter la Politique de remboursement des loisirs en y apportant les modifications suivantes :
 - a. La première phrase du premier paragraphe est modifiée en remplaçant les mots « lors d'inscriptions à des sports organisés. » par ce qui suit :

« lors d'inscriptions d'enfants mineurs (soit moins de 18 ans) à des sports organisés. »

- b. La première phrase du second paragraphe est modifiée en remplaçant les mots « pour des sports organisés n'étant pas offerts sur son territoire » par ce qui suit :
 - « pour des sports organisés adressés aux enfants mineurs n'étant pas offerts sur son territoire »
- c. La première phrase du second paragraphe est modifiée en remplaçant les mots « par une autre municipalité qui offre l'activité. » par ce qui suit :
 - « par une autre municipalité ou ville qui offre l'activité. »
- d. La première phrase du troisième paragraphe est modifiée en remplaçant les mots « des autres villes ou municipalités si le requérant obtient d'autres aides financières de d'autres organismes. » par ce qui suit :
 - « des autres villes ou municipalités si le requérant obtient d'autres aides financières d'autres organismes. »
- e. La deuxième phrase du quatrième paragraphe est modifiée en abrogeant les mots suivants :
 - « et les sorties pour aînés »
- f. La première phrase du sixième paragraphe est modifiée en remplaçant les mots « le montant payé, » par ce qui suit :
 - « le coût d'inscription de base (pour les résidents), le montant payé (facture à l'appui) »
- 2. Procéder à la publication de la politique de remboursement des loisirs sur le site internet de la municipalité.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-10-02 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

10.3 Acceptation d'une offre de service : Services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement de la bibliothèque et le réaménagement des bureaux administratifs

2018-08-10-03

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland;

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Octroyer un contrat à Tetra Tech QI inc., firme d'ingénierie, pour des services professionnels, conformément à l'offre de services jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, datée du 19 juillet 2018 (N/Réf. : 380062TT) pour un montant de 21 600 \$, plus les taxes applicables.
- 2. Autoriser la direction générale à imputer cette somme à même le fonds de roulement. Cet emprunt fait à même le fonds de roulement doit être remboursé audit fonds sur une période de 10 ans.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-10-03 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.4Approbation du plan d'aménagement : Agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland et réaménagement des bureaux administratifs

2018-08-10-04

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland;

CONSIDÉRANT le dépôt de deux (2) propositions d'aménagement intérieur soumis par l'architecte mandaté au dossier, M. Gilles Laflamme, soit l'option A, datée du 16 juillet 2018 et l'option B, datée du 18 juillet 2018 ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver le plan d'aménagement, option B, tel que déposé.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

- 2. Transmettre la présente résolution à M. Gilles Laflamme, architecte, M. Michel Rochon, responsable de la bibliothèque, M. Luc Tourigny, technicien senior et Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel.
- 3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-10-04 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 CORRESPONDANCE

2018-08-11-01

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juillet 2018 est déposée.

Document déposé: 2018-08-11

12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2018-08-12-01

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

13 DIVERS

13.1 Participation à l'activité de financement de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans : Soirée de la relève

2018-08-13-01

CONSIDÉRANT la demande de participation à l'activité de financement « soirée de la relève » de la maison des jeunes de l'Île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que le versement d'une aide financière de 150 \$ ou plus permet au donateur d'obtenir une paire de billets pour la soirée et d'afficher son logo sur une affiche lors de la soirée ;

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Octroyer une aide financière de 150 \$ pour la tenue de à l'activité de financement « soirée de la relève » qui aura lieu le 8 septembre 2018 à Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans.
- 2. Autoriser la participation de deux (2) membres du conseil à l'activité de financement « soirée de la relève ».
- 3. Afficher la publicité de l'événement aux babillards situé à l'extérieur de l'hôtel de ville et du Logisport.
- 4. Transmettre la présente résolution à la maison des jeunes de l'Île d'Orléans.

Document déposé : 2018-08-11-01 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

13.2Demande de soutien financier et invitation à la soirée reconnaissance du Club Optimiste

2018-08-13-02

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier et l'invitation à la soirée reconnaissance du Club Optimiste ;

CONSIDÉRANT que la soirée reconnaissance a comme objectif de reconnaître la détermination et les efforts des jeunes, reconnaître le support et l'implication des parents derrière ces jeunes et de faire connaître à la population ces jeunes qui s'impliquent;

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Autoriser la participation des membres du conseil à la soirée reconnaissance du Club Optimiste qui sera tenu à Sainte-Famille.
- 2. Octroyer une aide financière de 450 \$ pour la tenue de l'événement.

Document déposé : 2018-08-11-04 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3Demande d'une contribution financière : Colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux du Québec

2018-08-13-03

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de l'Association des directeurs municipaux du Québec pour la tenue du colloque de zone le 19 et 20 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que l'activité favorise le réseautage entre les directeurs (trices) de la région et permet aux premiers fonctionnaires des municipalités d'acquérir les connaissances nécessaires pour exercer leur fonction;

CONSIDÉRANT que l'événement aura lieu à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Octroyer une aide financière de 200 \$ à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la tenue du colloque de zone des 19 et 20 septembre 2018 à l'auberge la Grange de l'Île.
- 2. Transmettre la présente résolution à l'administrateur de la zone 15 ainsi qu'au directeur général de l'ADMQ.

Document déposé : 2018-08-11-08 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution ou annotation

13.4Participation à l'activité de financement de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans : Tournoi de golf

2018-08-13-04

CONSIDÉRANT l'invitation à l'activité de financement de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans qui tiendra la première édition de son tournoi de golf;

CONSIDÉRANT que les profits amassés serviront à soutenir les activités et à préserver le patrimoine religieux exceptionnel de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

CONSIDÉRANT que le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans fait partie de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

Il est proposé par M. François Pichette appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

- 1. Procéder à l'achat de quatre (4) départs 18 trous avec souper, au coût de 95 \$ chacun, à la première édition du tournoi de golf de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, qui aura lieu le 21 septembre 2018.
- 2. Mandater M. François Pichette, conseiller municipal, à procéder au recrutement des participants au tournoi et informer la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans des noms et des coordonnées de ces derniers.
- 3. Transmettre la présente résolution à la fabrique de la paroisse de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ainsi qu'à M. François Pichette, conseiller.

Document déposé : 2018-08-11-09 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.5Acheminement des demandes d'autorisation des citoyens au Ministère de la Culture et des Communications

2018-08-13-05

CONSIDÉRANT qu'à l'heure actuelle, les citoyens sont responsables d'acheminer leur demande d'autorisation au ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour des travaux sur leur propriété assujetti à une autorisation du MCC en vertu de la *Loi sur le Patrimoine Culturel*;

CONSIDÉRANT que cette façon de faire comporte plusieurs désavantages qui ne rendent pas service aux citoyens ;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative au statut des inspecteurs qui délègue à la MRC la compétence en matière d'application de la réglementation d'urbanisme et de délivrance des permis et certificats d'autorisation pour l'ensemble des municipalités de l'Île d'Orléans;

Il est proposé par Mme Nathalie Vézina appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

- 1. Modifier la procédure applicable au traitement des demandes de permis pour des travaux assujetti à une autorisation du MCC en vertu de la *Loi sur le Patrimoine Culturel*:
 - a. L'inspecteur nommé en vertu du règlement 153 « Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » devra transmettre toute demande d'autorisation au responsable du site patrimonial.
 - b. Toute demande de permis en vertu du règlement 153 « Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » devra dorénavant être accompagné d'une copie de l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications préalable à l'émission du permis ou du certificat d'autorisation.
- 2. Mandater la direction générale à effectuer les démarches requises pour donner plein et entier effet à la présente résolution.
- 3. Transmettre la présente résolution à la MRC de l'Île d'Orléans et à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches au ministère de la Culture et des Communications.
- 4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2018-08-11-10 ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 21 h 13, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 15. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-08-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon appuyé par Mme Nathalie Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

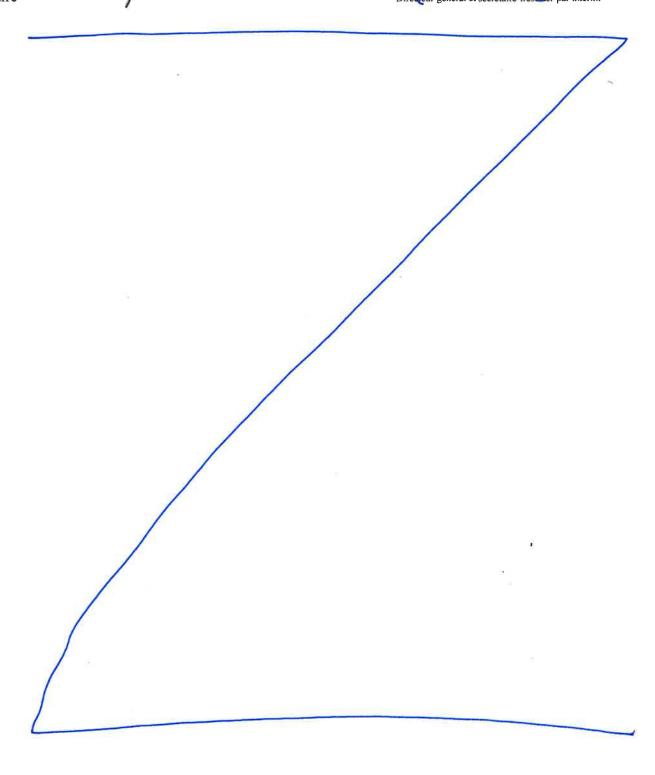
N° de résolution

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto. ¹

M Sylvain Bergeron

Maire

M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et secrétaire-trescrier par intérim



Note au lecteur: Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c., E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire, Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.